

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 2 octobre 2024 pour la séance du 9 octobre 2024 à 17h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAIDJI – Vice-Présidente

Madame Joëlle CROCKEY – Administratrice (présente jusqu'à 18h00)

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER – Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH – Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE – Administratrice (présente à partir de 17h20)

Madame Michèle PEPIN – Administratrice

▪ **En visio-conférence**

Monsieur Rémy BECUWE – Administrateur

Madame Virginie VARLET – Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU à Monsieur Josseran FLOCH

Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAIDJI (absente à compter de 18h00)

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 5 décembre 2023 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

- 1. Signature de l'avenant 2024 à la convention 2022-2024 conclue avec la DDETS du Nord dans le cadre de la labellisation des PCB.**  
Pour 2024, la contribution financière de l'Etat est fixée à 16 854 €, versée à la signature de l'avenant.  
Le CCAS s'engage à signer et respecter le contrat d'engagement républicain.
- 2. Convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque et la CARSAT Nord-Picardie pour la mise à disposition gratuite d'un bureau au sein de l'antenne de Bizet pour la tenue de permanences d'accueil et d'accompagnement des usagers.**  
La convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025.  
Le bureau n°6 de l'antenne est mis à disposition de la CARSAT le mercredi aux horaires d'ouverture du CCAS.
- 3. Convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque et la CARSAT Nord-Picardie pour la mise à disposition d'un bureau au sein de l'antenne de Malo/Rosendaël pour la tenue de permanences d'accueil et d'accompagnement des usagers.**  
La convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025.  
Le bureau n°3 de l'antenne est mis à disposition de la CARSAT le mercredi aux horaires d'ouverture du CCAS.
- 4. Cession du véhicule Peugeot 107 immatriculé BK864QK.**  
Cession à titre gracieux à la Ville de Dunkerque pour la flotte municipale.
- 5. Convention relative à l'attribution par le Conseil Départemental du Nord d'une subvention de fonctionnement pour le CLIC-Relais Autonomie du Littoral.**  
Pour 2024, la subvention de fonctionnement versée par le Conseil Départemental du Nord s'élève à 143 730 € et se répartit de la façon suivante :
  - une dotation de 51 230 € selon le périmètre d'intervention calculée sur la base de la population des personnes âgées de plus de 60 ans (recensement INSEE 2020) ;
  - une dotation de 92 500 € liée aux missions d'information et de coordination.
- 6. Convention relative à l'attribution par le Conseil Départemental du Nord d'une subvention de prévention pour le CLIC-Relais Autonomie du Littoral.**  
Cette subvention est relative à la mise en place d'actions collectives de prévention encouragées par le Conseil Départemental du Nord concernant : la santé globale/le bien vieillir, le lien social, l'habitat/le cadre de vie, la mobilité (dont la sécurité routière), l'accès aux droits, la préparation à la retraite et l'usage du numérique.  
En 2024, elle s'élève à 29 375 €.

**7. Convention de partenariat entre la Mission Séniors de Dunkerque et la Résidence Autonomie Louis Matthys pour la mise en place de 20 séances d'une heure de gymnastique cognitive.**

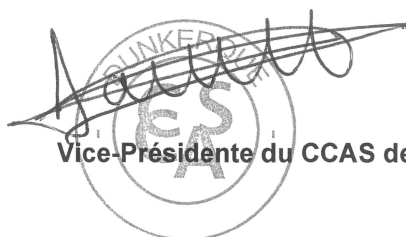
Les séances ont lieu dans les locaux de la maison d'animations séniors "la Violette" et sont proposées gratuitement à un public sénior de plus de 60 ans.

La Résidence Autonomie Louis Matthys s'engage à financer les interventions de l'animateur et à fournir les supports d'évaluation.

En contrepartie, la Mission Séniors s'engage à communiquer et gérer les inscriptions aux ateliers, sachant que chaque séance a une jauge maximale de 30 personnes et que 12 places sont réservées pour les usagers de l'accueil de jour Bel Air.

La Mission seniors fournira un bilan qualitatif du partenariat.

**Pour le Maire-Président,  
Par délégation,  
Signé le 11/10/2024  
Leïla NAIDJI**



**Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20241009-20241009-CA-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2024

Notification : 06/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

